

DEC200843DR02

Décision portant nomination de Mme Amandine Hansart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREPEP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183282DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance et nommant M. Jean-François Le Galliard en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMS3194 en date du 09/12/2019 ;

Considérant que Mme Amandine Hansart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Ile-de-France Gif s/ Yvette du CNRS du 01/10/2008 au 03/10/2008 et du 22/10/2008 au 24/10/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amandine Hansart, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance à compter du 01/01/2019.

Mme Amandine Hansart exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amandine Hansart est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/03/2020

Le directeur de l'unité
Jean-François Le Galliard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

